



Communiqué
de presse



Conflit au Moyen-Orient : Quels impacts pour les grossistes ?*

+ de 75% des entreprises ont enregistré
des hausses des coûts

54% des grossistes déclarent ne pas avoir pu
répercuter auprès de la commande publique

*Résultats Etude Xerfi/CGF pour la période février/juillet 2026

À LA UNE

Conflit au Moyen-Orient : entre hausses des coûts et difficultés de répercussion : quels impacts pour les grossistes ?

La CGF, en partenariat avec Xerfi, a mené une enquête flash afin de mesurer les conséquences du conflit au Moyen-Orient sur l'activité du commerce de gros entre février et juillet 2026.

Les résultats mettent en évidence une forte pression sur les coûts des entreprises. **Plus de 75 % des grossistes interrogés** ont enregistré des hausses sur au moins deux des quatre postes étudiés : transport routier de marchandises, collecte des déchets, emballages et marchandises. **Près de 80 %** constatent notamment une hausse de leurs coûts de transport routier.

Dans le même temps, les possibilités de répercuter ces hausses restent limitées : **38 % des grossistes** n'ont pas pu les répercuter auprès de leurs clients privés, un taux qui atteint **54 %** auprès de la commande publique.

Face à cette situation, la CGF appelle à une évolution des pratiques de la commande publique, afin que les clauses de variation de prix permettent aux contrats de s'adapter à la réalité économique avec une évolution suffisamment réactive des tarifs.

« Les chiffres sont sans appel : nos entreprises subissent des hausses de coûts qu'elles ne peuvent quasiment pas répercuter », souligne Stéphane ANTIGLIO, Président de la CGF.

Retrouvez le
Baromètre

Retrouvez le
communiqué de presse

Branche des commerces de gros : signature d'un nouvel accord salaires applicable au 1^{er} septembre 2026

Les partenaires sociaux de la branche des Commerces de gros (3044), dont la CGF, ont conclu, le 20 juillet 2026, un nouvel accord relatif aux minima conventionnels. Cet accord prévoit une revalorisation de 1,7 % de l'ensemble de la grille des minima conventionnels et entre en application à compter du 1^{er} septembre 2026.

En tant qu'organisation professionnelle représentative majoritaire de la branche, la CGF se félicite de cet accord qui contribue à l'attractivité du secteur et illustre le dynamisme du dialogue social.

La branche des commerces de gros regroupe plus de 400 000 salariés et près de 44 000 entreprises.

Retrouvez le « Point sur » ce
nouvel accord salaires
[Adhérents]



AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FISCALITÉ

Facturation électronique : c'est maintenant !



Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre, la CGF a élaboré en avril dernier et en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, un guide pratique pour accompagner les grossistes et leurs clients dans leur préparation à cette échéance.

Conçu comme un outil opérationnel, il détaille les actions à engager pour anticiper cette évolution majeure et sécuriser les processus de facturation et de paiement.

Téléchargez
le Guide




E-RENTRE

Absentéisme en entreprise :
du constat à l'action !

Mardi 15 septembre 2026
de 9h00 à 10h00

Objectifs :

- Décrypter les données 2026 en matière d'absentéisme ;
- Identifier les populations et situations à risque en entreprise ;
- Sortir de l'inaction et envisager des solutions concrètes.

un webinaire animé par :

Marie-Anne Cousin-Renié, Directrice de programme « Prévenir et gérer l'absentéisme » (Malakoff Humanis)
Aymeric Eblin, Juriste en droit social (CGF)

Inscrivez-vous en ligne dès aujourd'hui !
au lien de connexion vous sera adressé

Webinaire CGF & Malakoff Humanis le 15 septembre sur l'absentéisme en entreprise

Le 15 septembre 2026, la CGF, en partenariat avec Malakoff Humanis, organise une e-rencontre consacrée à l'absentéisme en entreprise. Face à un absentéisme plus fréquent, plus long et durablement installé à un niveau élevé, ce rendez-vous visera à identifier des solutions concrètes permettant de mieux prévenir et gérer ce risque, de soutenir les salariés et de préserver l'équilibre du modèle social.

Inscriptions

Webinaire



Les grossistes et le règlement européen sur les emballages (PPWR)

- Quelles sont les obligations des grossistes ?
- Quelles sont les échéances ?
- Quelles sont les sanctions ?
- Quels impacts sur les REP ?

23 septembre 2026
9h30 - 11h30



Règlement européen sur les emballages : webinaire le 23 septembre

Depuis le 12 août 2026, le règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages, dit PPWR, est applicable au niveau européen. Afin d'accompagner les entreprises dans cette nouvelle réglementation, la CGF organise, en partenariat avec ses experts, un webinaire le 23 septembre 2026 consacré aux obligations du PPWR et ses conséquences pour l'activité du commerce de gros.

Inscriptions

Invitation CGF

SEMINAIRE SOCIAL BRANCHE DES COMMERCES DE GROS

Prévention, inclusion et égalité :
des leviers d'action concrets
pour les entreprises et la branche

MARDI 6 OCTOBRE 2026
8H30 - 16H45
COMET MEETINGS
12 Rue du Mail / 75002 Paris

INSCRIPTION



Contacts CGF : Marie Vallon / Aymeric Eblin / Asila Soul
m.vallon@gcgf-grossistes.fr / a.eblin@gcgf-grossistes.fr / a.soul@gcgf-grossistes.fr

Séminaire social de la CGF : rendez-vous le 6 octobre !

La CGF organisera son séminaire social annuel le 6 octobre prochain à Paris à destination des fédérations et entreprises relevant de la CCN 3044.

Cette édition sera consacrée au thème de la prévention, de l'inclusion et de l'égalité, des enjeux majeurs pour les entreprises de la branche, dans une logique d'accompagnement et de partage de bonnes pratiques.

Pour plus d'informations, contactez Marie Vallon :
m.vallon@cgf-grossistes.fr

LES PUBLICATIONS DE LA CGF



Rapport d'activité 2025-2026

La CGF a publié son rapport d'activité 2025-2026, reflet d'une mobilisation continue au service de la compétitivité du commerce de gros.

**Téléchargez
le RA**

CGF Mag' : toute l'actualité du secteur

Le dernier numéro de CGF Mag', le magazine sur l'actualité du commerce de gros édité par la CGF, est sorti début juillet !

**Téléchargez
CGF Mag'**



L'ACTU DES FEDERATIONS



FEDA : derniers jours pour participer au Trophée de Golf de l'Aftermarket

Le 7 septembre, le Journal de la Rechange & de la Réparation et Swing organisent, au Golf de Joyenval (78), la première édition du Trophée de Golf de l'Aftermarket, avec le parrainage de la FEDA. Cette journée réunira les professionnels de l'aftermarket autour d'un moment convivial placé sous le signe des rencontres, des échanges et du golf !

Inscriptions



Relations Fournisseurs et Achats Responsables : une charte adaptée aux grossistes

Le 2 septembre, l'Objet Media a signé la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) aux côtés du Médiateur des entreprises et du Conseil National des Achats. La signature de cette charte témoigne de l'engagement des entreprises grossistes et donne un signal fort aux fournisseurs et aux clients sur la volonté d'entretenir des relations saines, durables et responsables. Une annexe métier, coécrite avec la profession, vient traduire ces

LA CGF ET SES PARTENAIRES

Incendies de l'été : Les aides mobilisables pour les salariés sinistrés

Certains de vos collaborateurs résident dans une commune touchée par les incendies de cet été ?

Malakoff Humanis, assureur du régime de prévoyance de branche, a ouvert un dispositif exceptionnel mobilisable dès à présent : écoute et orientation, aide financière d'urgence pouvant atteindre 2 000 € lorsque le logement principal est devenu inhabitable, et ligne de soutien psychologique de trois mois – cette dernière à l'initiative de l'entreprise.

Point de contact unique pour les salariés : le 3996.

AG2R La mondiale, assureur du régime de prévoyance de branche, a mis en place un dispositif d'écoute, de conseil, et d'orientation : le contact est le suivant : 09 69 36 10 43.

Ce sujet sera prochainement abordé par les partenaires sociaux de la branche des commerces de gros.

+ d'infos sur les aides
Malakoff Humanis

+ d'infos sur les aides
AG2R La Mondiale

La rente éducation de l'OCIRP : un soutien financier et un accompagnement humain pour les orphelins

Perdre un parent est une épreuve douloureuse. Au-delà du choc émotionnel, il y a aussi des conséquences matérielles et financières qui peuvent compromettre l'avenir des enfants. C'est pour apporter une aide concrète aux orphelins, que l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP), a créé la rente éducation.

Doublé d'un accompagnement social, ce dispositif accompagne les enfants orphelins jusqu'à la fin de leurs études.

Cette garantie a été négociée par les partenaires sociaux de votre branche dans le cadre du contrat de prévoyance collective pour les salariés non cadres des entreprises de commerce de gros. Elle permet de verser chaque trimestre une rente aux enfants orphelins jusqu'à leur 18e anniversaire, ou jusqu'au 26e anniversaire en cas de poursuite d'études.

Un accompagnement complet au plus près des familles endeuillées

Dès la survenance du décès du salarié, l'employeur informe l'institution de prévoyance, AG2R ou Malakoff Humanis. Une fois le dossier complété, il est transmis à l'OCIRP.

Le premier versement de la rente intervient alors dans un délai d'un mois. Son montant est déterminé par tranches d'âge et l'assiette de calcul de la rente est le salaire annuel brut

perçu par le salarié décédé : 5 % jusqu'à 12 ans, 6,5 % du 12ème anniversaire jusqu'au 18ème anniversaire, et 7,5 % du 18ème au 26ème anniversaire, ou 26ème sous conditions d'études. Le montant minimum de la rente annuelle ne pourra être inférieure à 1200€. Enfin, la rente est versée sans limitation de durée lorsque l'enfant à charge, au moment du décès du parent, est reconnu en invalidité de 2ème ou 3ème catégorie de la sécurité sociale justifiée par un avis médical ou tant qu'il bénéficie de l'allocation d'adulte handicapé et titulaire de la carte d'invalidité civile. Cette invalidité doit être reconnue avant la limite de versement de la rente éducation prévue ci-dessus.

Un soutien qui excède la seule aide financière

Au-delà de l'aide financière, la rente éducation ouvre droit à un accompagnement personnalisé qui s'inscrit dans la durée. Le premier niveau d'accompagnement d'une durée de 12 mois vise à soutenir la famille proche. Ce dispositif, dénommé Vivre après, propose une assistance juridique (résiliation de bail, droits de succession, fiscalité...) mais aussi des services qui visent à faciliter le quotidien (aide-ménagère, conduite des enfants aux activités scolaire, jardinage, garde d'enfants...).

Un accompagnement spécifique à l'orphelin est également prévu. Avec une scolarité qui peut s'avérer compliquée, un soutien scolaire peut être assuré, quel que soit le niveau d'études. Un accompagnement à l'orientation scolaire, à l'usage de la plateforme Parcoursup ou à l'insertion professionnelle est également proposé. L'enfant peut également bénéficier d'un soutien psychologique.

+ d'infos sur
l'OCIRP

LA BOÎTE À OUTILS (Adhérents)



Onboarding et fidélisation des talents : le Guide pratique CGF

Pour accompagner les entreprises du commerce de gros dans ce processus, la CGF publie un Guide des bonnes pratiques à adopter pour l'onboarding des nouveaux collaborateurs.

Téléchargez le Guide

IA et supply chain : le guide pratique CGF

Elaboré par la CGF avec le concours d'AI Cargo Foundation, ce document identifie les principaux cas d'usage de l'IA pour accélérer les traitements, optimiser les ressources, accompagner la transformation logistique des entreprises.



Téléchargez le Guide



Check-list Recrutement

La Commission Emploi & Formation de la CGF publie une checklist conçue pour aider les entreprises à évaluer et optimiser leurs pratiques de recrutement.

Téléchargez la check-list

SAVE THE DATE



Les Journées du patrimoine économique les 2, 3 et 4 octobre 2026

Le MEDEF organise les Journées du patrimoine économique (JPE) et invite les entreprises de toutes tailles à faire découvrir leurs métiers, leurs savoir-faire et leurs équipes au grand public.

Infos et inscriptions



Logistique urbaine plus durable : rendez-vous le 3 décembre pour les Rencontres INTERLUD

Le 3 décembre 2026, le Forum des Images à Paris accueillera la 6^e Rencontre nationale du programme InTerLUD+, rendez-vous incontournable des acteurs engagés en faveur d'une logistique urbaine plus durable.

Inscriptions



Rendez-vous le 9 décembre pour la 5ème journée de la filière logistique et transport de marchandises

France Logistique, dont la CGF est membre fondateur, organisera le 9 décembre prochain la 5ème journée de la filière logistique et transport de marchandises.

+ d'infos sur France Logistique



160 000
entreprises
sur l'ensemble
du territoire
dont 20 000 GE,
ETI et PME



1
million
de salariés



1000
milliards d'€
de chiffre
d'affaires par an



1
million de
clients
professionnels
livrés au
quotidien

À propos de la CGF

À travers l'union de 31 fédérations, la CGF (Confédération des Grossistes de France), est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble des activités du commerce de gros : alimentaire et agricole, automobile, bâtiment, santé, presse, fournitures industrielles, électronique, produits manufacturés...



cgf-grossistes.fr

